

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 235

présenté par
M. Houillon, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 39

Dans l'alinéa 13 de cet article, après le mot : « consiste », substituer au mot :

« en »,

le mot :

« dans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle (*cf.* alinéa 5 de l'article 43).